

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Présents : MM. BERNOS, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Madeleine COIG
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Elisabeth MIQUEU	à	Michel ADAM
	Christophe GUERY	à	Henriette BONNET

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Bernard AURRISET, Sandrine HIRSCHINGER, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

le - 5 FEV. 2015

RAPPORT N° 150129-24-MED-

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES DEMATERIALISEES (CdRD) ou Bibliothèque Numérique

M. OXIBAR rappelle que la création d'un Centre de Ressources Dématérialisées est née d'un besoin et d'une volonté de valorisation du patrimoine à l'échelle du Pays d'Art et d'Histoire. Ainsi, le Centre d'Interprétation du Patrimoine et de l'Architecture – Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises devait, selon un cahier des charges ministériel, abriter un centre de ressources.

Au vu de la proximité de la Médiathèque et des fonds patrimoniaux qu'elle possède, il a été décidé que ces fonds constitueraient la base documentaire du CIAP et qu'un travail commun de valorisation serait mis en place.

Aussi, afin de rendre accessible le plus grand nombre de sources et de ressources documentaires, il est proposé de créer un centre de ressources dématérialisées pour le CIAP rattaché au Pays d'art et d'histoire, qui sera piloté par la Médiathèque des Gaves et constituera un nouveau service

patrimonial numérique de la médiathèque, commun à la lecture publique et au réseau Pays d'art et d'histoire.

Le Centre de Ressources dématérialisées consiste en une Bibliothèque numérique. Grâce à la numérisation préalable des supports, le centre de ressources dématérialisées doit à travers son portail Internet :

- développer un catalogue collectif spécifique aux documents numériques
- créer des expositions virtuelles pour une mise en valeur optimale
- donner de l'accessibilité à l'offre pédagogique

Il bénéficiera de l'existant de la Médiathèque (missions, politique documentaire, collections, matériels, savoir-faire, personnels...) et s'appuiera sur les autres centres de ressources du territoire (associations, bibliothèques, points lecture, structures patrimoniales...).

Les services Patrimoine Pays d'Art et d'Histoire – Centre d'Interprétation du Patrimoine et de l'Architecture, la Médiathèque des Gaves et le Réseau de Lecture Publique, le service Informatique et Télécoms travailleront en collaboration étroite et co-définiront le Centre de Ressources Dématérialisées et ses contenus.

Le budget prévisionnel (investissement/fonctionnement) s'établit comme suit :

	Estimation des besoins en 2015 TTC	Estimation des besoins en 2016 TTC
INVESTISSEMENT (logiciels, gabarits, paramétrage, équipements multimédia...)	30 500 €	5 000 €
FONCTIONNEMENT (fournitures, maintenance, acquisition des documents, numérisation, hébergement...)	14 300 €	17 500 €
PERSONNEL	60 000 € 2 ETP	48 000 € 1,6 ETP
TOTAL TTC	104 800 €	70 500 €

Cette opération fera l'objet de financement de la part de nos partenaires habituels que sont l'Etat (DRAC), le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général 64.

REÇU

Oùï cet exposé,

le - 5 FEV. 2015

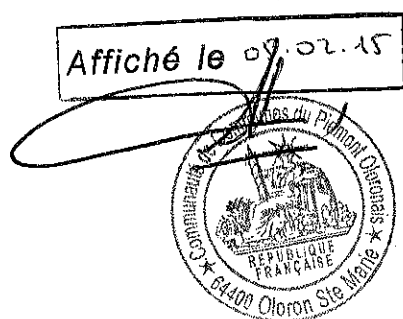
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

- **APPROUVE** la création d'un Centre de Ressources Dématérialisées (CdRD)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides les plus élevées de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional et du Conseil Général 64

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 janvier 2015

Suivent les signatures



Le Président

Daniel LACRAMPE